

## 0 RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACTS

La société EXTINCTIUM SAS est implantée sur la commune de Méry-sur-Oise, dans la zone d'activités commerciales et industrielles n° 2 des Bosquets, au 17 Chemin des Bœufs.

La société est installée dans des locaux en location à usage industriel et il ne s'agit pas d'une construction neuve. La performance énergétique du local correspond à un bâtiment de classe D.

Les terrains sous-jacents au site présentent des traces de pollution historiques, principalement aux métaux lourds, sans danger pour l'environnement ou les occupants des locaux, tant que le site conserve son usage actuel.

L'installation d'EXTINCTIUM SAS dans cette zone n'engendre aucun impact sur le paysage, la faune et la flore, milieux naturels, équilibre biologique, agriculture, la commodité du voisinage, hygiène, salubrité, sécurité publique, protection des biens et du patrimoine culturel.

L'activité du site n'est pas génératrice de bruit, ni de vibrations.

Le site ne génère aucun rejet aqueux directement dans le milieu naturel, et n'utilise pas d'eau dans le cadre de son process. Les eaux sanitaires sont raccordées au réseau public. Un volume d'environ 150 m<sup>3</sup> est déversé par an.

Tous les gaz utilisés dans les activités d'EXTINCTIUM SAS sont susceptibles de s'échapper à l'air libre. Aucun des gaz utilisés par EXTINCTIUM SAS n'a d'effet toxicologique connu. Ces gaz sont asphyxiants à haute concentration, lorsqu'ils remplacent l'oxygène de l'air. Le volume de l'atelier et sa ventilation ne permettent pas d'arriver à des niveaux de concentration dangereux pour la sécurité.

Certains des gaz utilisés sont des gaz à effet de serre. Leur impact respectif est présenté dans le tableau suivant, et comparé aux quantités de CO<sub>2</sub> émises par les véhicules utilisant la RN184 (« La Francilienne ») jouxtant le site.

	O.D.P <sup>(1)</sup>	G.W.P <sup>(2)</sup>	Perte moyenne annuelle estimée en gaz <sup>(3)</sup>	Perte moyenne annuelle estimée en tonnes d'équivalent CO <sub>2</sub>	Perte moyenne annuelle estimée en jours de circulation sur la RN184 <sup>(4)</sup>
<b>Azote</b>	0	0	7 378 Nm <sup>3</sup>	0	0
<b>Argon</b>	0	0	14 729 Nm <sup>3</sup>	0	0
<b>CO<sub>2</sub></b>	0	1	6,6 tonnes	6,6 tonnes	< 1 jour
<b>HFC227ea</b>	0	3220	4,4 tonnes	14 168 tonnes	1 181 jours
<b>HFC23</b>	0	14800	1,3 tonnes	19 240 tonnes	1 603 jours
<b>Halon 1301</b>	10	7140	0,11 tonnes	785 tonnes	65 jours

<sup>(1)</sup> O.D.P : « Ozone Depletion Potential » mesure le potentiel de destruction de la couche d'ozone du gaz concerné, valeurs issues du Règlement (CE) n°1005/2009 du 16 septembre 2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

<sup>(2)</sup> G.W.P : « Global Warming Potential » mesure le potentiel de contribution au réchauffement climatique global par effet de serre du gaz concerné, par comparaison avec le potentiel du CO<sub>2</sub> auquel on a attribué arbitrairement la valeur « 1 », valeur issues du 4<sup>ème</sup> rapport d'évaluation de l'IPCC et reprises dans le Règlement (UE) n°517/2014 du 16 avril 2014 relatif aux gaz à effet de serre fluorés.

<sup>(3)</sup> Perte moyenne annuelle calculée sur les années 2012, 2013, 2014

<sup>(4)</sup> Base RN184 : 12 tonnes de CO<sub>2</sub> émis par jour et par km au voisinage du site cf. chapitre 1.5